



LE DROIT DISCIPLINAIRE

PUBLIC

- Dirigeant, CODIR
- Ressources Humaines
- Service juridique, paie
- Managers

PREREQUIS

- Expérience pratique des relations de travail

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposés dynamiques et interactifs
- Etudes de cas
- Analyses de situations
- Partage de bonnes pratiques
- Témoignages

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Quizz

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les différentes sanctions disciplinaires et délais de prescription
- Apprécier la gravité des fautes dans un contexte plus général
- Sécuriser vos procédures disciplinaires et le choix des sanctions

PROGRAMME

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

- La faute, motif de la sanction
- Les comportements sanctionnables / non sanctionnables
- Règlement intérieur: intérêt et contenu

Les sanctions disciplinaires

- Les sanctions disciplinaires autorisées
- Les sanctions pécuniaires interdites
- Focus sur la mise à pied conservatoire et disciplinaire

La procédure disciplinaire

- Sanction disciplinaire
- Procédure simplifiée applicable aux sanctions mineures
- Procédure renforcée applicable aux sanctions lourdes
 - Convocation à un entretien préalable
 - Déroulement de l'entretien
 - Notification de la sanction
 - Exécution de la sanction
 - Refus de la sanction par le salarié
- Licenciement disciplinaire
 - Convocation à un entretien préalable
 - Déroulement de l'entretien
 - Notification et motivation du licenciement

Prescription des fautes

- Le délai de prescription des fautes
- Exceptions à la prescription

Prescription des sanctions

Contrôle prud'homal



1 400 €HT
par groupe



10 participants
maximum par groupe



1 jour



Planification sur commande

N° déclaration d'activité
72 33 000 12 33
SIRET – 781843073
NAF – 8532Z
N° Qualiopi – 8575624
MAJ 1/09/24

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Agnès VEDRENNE
a.vedrenne@afpiso.com
06 81 65 35 43

www.formation-maisonindustrie.com

Valérie VOLEAU
v.voleau@afpiso.com
06 85 70 62 67